



Non connaissance de la succession de ma mère

Par **sozzo**, le **04/11/2012** à **18:15**

Bonjour,rnrnMa mère est décédée,enfant d'un premier mariage,je n'ai pas été avertie de la succession.rnJe nai pas le nomdu notaire qui a été chargé de la succession.rnMes demi frères et soeurs ont eu quelquechose en héritage.rnrnComment puis-je savoir le nom du notaire qui a été en charge de la succession.rnrnQuels sont mes recours pour faire valoir mes droits?rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **05/11/2012** à **11:14**

bjr,rnun notaire n'est nécessaire pour traiter une succession qu'en présence de biens immobiliers et si l'actif de la succession est inférieur à 50000 € et selon certaines conditions la déclaration n'est pas nécessaire.rncdt

Par **vdebruck**, le **12/12/2012** à **16:15**

Bonjour,rnJ'ai également eu des soucis avec les enfants du premier mariage de mon père. Je suis tombée sur un site qui m'a beaucoup aidé. J'espère qu'il pourra vous apporter les réponses nécessaires. Bon courage!rnrn<http://www.heritage-succession.com/billet-humeur-detournement-de-succession-dans-les-familles-recomposees.html> rnrnJe pense que vous avez le droit de demander votre part puisque les enfants sont protégés par la loi.